



# LA GAZETTE CROISIENNE

Bulletin Municipal d'Information - n°39- Décembre 2009

## SOMMAIRE

<b>Le dossier du mois : les projets d'aménagement du territoire</b>	<b>p 2 - 4</b>
<b>Focus Développement Durable</b>	<b>p 5 - 6</b>
<b>Vie associative</b>	<b>p 7</b>
<b>Au rythme des événements croisiens</b>	<b>p 8</b>

### LE DOSSIER DU MOIS:

## LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Le centre ville

- Le dernier tronçon de piste cyclable
- La zone du marché
- Le théâtre de verdure
- Le nouvel Hôtel de ville

#### les abords...

- Le nouveau complexe Jeunesse Pardigon



### L'EDITO DU MAIRE

Après le temps de la réflexion et de la mise en route voici venu celui des réalisations. Conformément à son engagement, notre équipe souhaite inscrire notre village dans le siècle qui vient en le dotant des équipements destinés à préserver et développer la qualité de vie qui fait sa renommée.

Cette qualité de vie n'a de sens que si elle est partagée par tous. C'est la raison de notre démarche vers un agenda 21 qui associe l'ensemble des partenaires locaux et la population pour élaborer une vision de ce que sera La Croix Valmer dans les vingt à trente ans qui arrivent ; nous reviendrons encore sur ce sujet car cette démarche est longue, qui doit nous préparer à vivre les nouvelles données environnementales et économiques : appauvrissement

des réserves en eau, disparition des énergies fossiles, réduction et surenchérissement des matières premières...

Cette poursuite d'une qualité de vie bien Croisienne nous amène ainsi à répondre aux besoins identifiés de la population en matière d'accueil des enfants, du plus jeune âge jusqu'à celui de l'accession à la majorité légale. Le nouveau Centre de loisir Sans Hébergement, abritera une crèche de capacité doublée dans des locaux consacrés à tout le déroulement de l'enfance jusqu'à la grande adolescence. Il se situera en continuité logique avec le groupe scolaire pour en utiliser les infrastructures de restauration, sans doublon inutile.

Un théâtre de verdure confortera l'offre d'animation de la vie culturelle et constituera un vrai forum pour des manifestations tout au long de l'année, ainsi qu'un point de déambulation et de rencontre. Il complètera les équipements de la salle Charles Voli, et permettra de reloger certains services de notre Office de Tourisme, victime lui aussi de son succès auprès de nos visiteurs de plus en plus nombreux.

Enfin chaque citoyen peut constater les conditions de travail du personnel communal administratif et la vétusté des locaux qui l'héberge. En imaginant une nouvelle mairie au cœur de notre village, nous souhaitons redynamiser celui-ci en lui offrant une urbanisation recentrée, associant l'habitat permanent, le commerce de proximité et les services administratifs. Si les élus travaillent déjà sur ce sujet, la première étape est celle de la faisabilité ; les différents partenaires (associatifs, professionnels...) seront associés lors des prochaines étapes de conception. Déjà l'association des commerçants a été informée lors d'une réunion de son bureau et a pu faire état de ses réflexions.

Je ne peux finir ces quelques lignes sans féliciter l'ensemble des Croisiens. Leur adhésion aux nouvelles conditions de tri des ordures ménagères nous a permis de diminuer de 400 tonnes celles destinées à l'enfouissement, alors que bien des communes continuent

d'augmenter leur tonnage, et nous a propulsés en tête de toutes les communes du golfe pour la proportion d'emballages recyclés, à 32,5 %, bien au dessus de la moyenne nationale. Cet effort doit être poursuivi et amplifié, il est la preuve de l'engagement de chacun pour préserver notre qualité de vie commune et la transmettre à nos enfants et petits enfants.

Je souhaite à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année.

*François Gammis*



Imaginons ensemble ce que sera La Croix Valmer dans 20 ans...

# DOSSIER DU MOIS : LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le centre ville, point névralgique dans la vie de tout citoyen, est aujourd'hui au cœur des réflexions de la municipalité croisienne et des professionnels qui l'entourent. Sa physionomie, son profil, et son ergonomie sont amenés à évoluer prochainement afin de répondre à de nouveaux besoins, pallier à des problématiques de circulation, de logement, pour une population toujours grandissante. Mais aussi et surtout répondre à un objectif primordial, celui de replacer le Croisien au centre des priorités en perpétuant l'âme du village et en lui offrant une possibilité de vie à l'année par le soutien des activités économiques, mais aussi ludiques et sociales.

Esquisse de la salle polyvalente prévue dans le projet de centre de loisirs © Cabinet F. Vieillecroze

## LE CENTRE VILLE

### Un parcours cyclable finalisé en 2010

par ce que nous appelons communément la route de la Carade (voir gazette n°36).

Les travaux concernant le tronçon « avenue de Provence au Rond-Point du Brost » se dérouleront du 4 janvier au 19 mars 2010. Ceux concernant le rond-point du Brost à l'ancienne gare de Gassin » sont déjà en cours, assurant ainsi la continuité du tracé en reliant la commune de Gassin par 3,2 km de voie verte\*\*\* (en empruntant la

Début 2009, le Conseil Général du Var a effectué un premier tronçon de piste cyclable\* en site partagé\*\* sur l'avenue de Provence et reliant Cavalaire

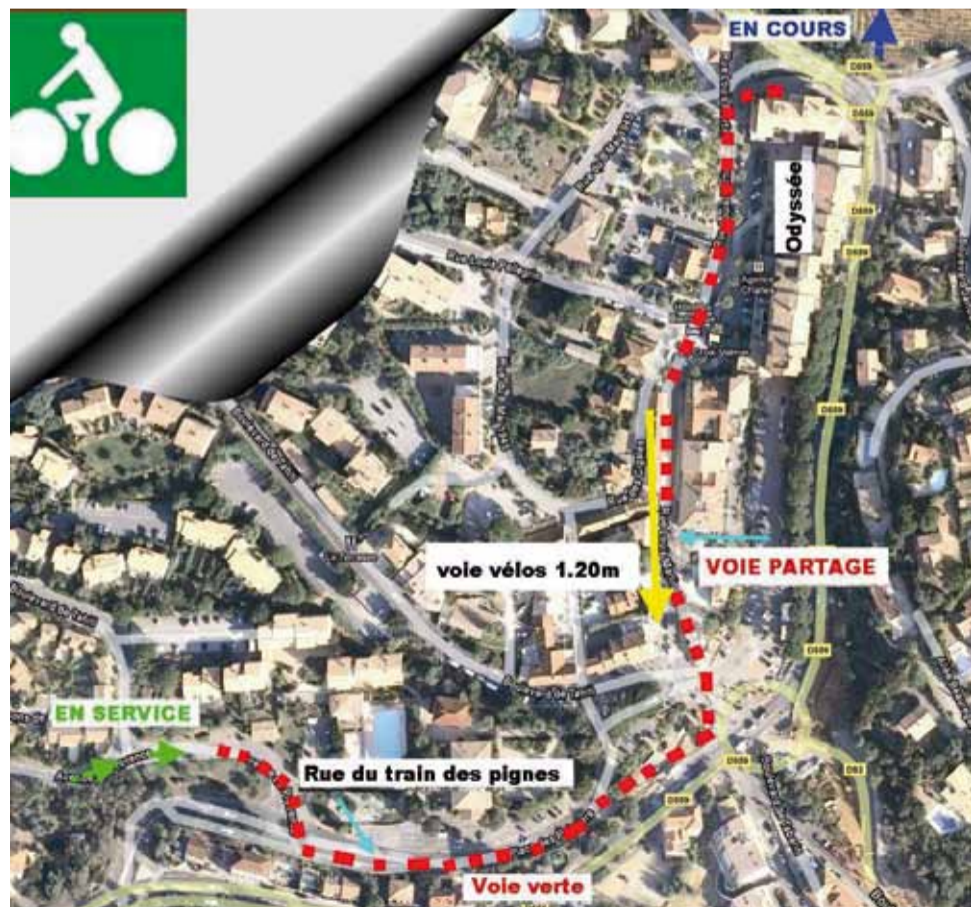
plate-forme de l'ancienne voie ferrée).

Ce projet nécessite l'adaptation de la Rue Louis Martin avec le basculement des places de parking sur le côté droit de la route (dans le sens de la circulation), le tout délimité par de simples marquages au sol. Le passage sous l'Odyssee reste programmé pour le futur.

L'ensemble des travaux estimé à 214 550 € HT, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale et financé intégralement par le Département. Chiffre auquel s'ajoute 200 513 € HT de mise aux normes (voir ci-dessous) et 76 495 € HT de réfection de chaussée. Le passage sous l'Odyssee reste programmé pour le futur.

D'ici quelques mois collégiens et lycéens pourront ainsi rejoindre leur établissement à vélo !

\* Piste cyclable : voie réservée aux vélos  
 \*\* Voie en site partagée : aménagement d'une voirie commune à tous les véhicules, sécurisé pour le cheminement des vélos  
 \*\*\* Voie verte : voie dédiée aux modes de déplacement doux (vélos, piétons, rollers...)  
 Site propre : les voitures peuvent la traverser mais pas l'emprunter (seuls véhicules de services ou travaux)



Plan : Dans la prolongation de la voie partagée actuelle avenue de Provence, le nouveau tronçon longera l'avenue du train des pignes en site propre\*\*\*\* occupé les jours de marché, remontera la rue Louis Martin en double sens cyclable sur voie partagée, rejoindra le rond-point du Brost pour poursuivre sa route en longeant le terrain du clos des Sarments, la zone artisanale et enfin faire la jonction avec Gassin au niveau de La Mort du Luc...

### la zone du marché dominical

La piste cyclable traversant la zone du marché, la municipalité réalisera en même temps la mise en conformité au niveau des points d'adduction d'eau et d'électricité. Quelques bouleversements sont donc à prévoir sur les emplacements des stands forains durant les travaux qui débutent en janvier et devraient être finalisés avril 2010.



La Croix Valmer n'offre pas l'image d'un village traditionnel, son territoire abrite toutefois de façon éparse des constructions anciennes de grande qualité architecturale qui demeurent les témoins de l'histoire croisienne. Soucieuse de mettre en œuvre des actions destinées à privilégier la centralité du village, la municipalité a souhaité réfléchir à un schéma de cohérence urbaine articulé autour de projets phares que sont la création d'un parking souterrain, d'un théâtre de verdure et l'implantation d'un nouvel Hôtel de Ville. Si divers aménagements ont déjà permis de renforcer le hameau de la Mairie, il est indispensable aujourd'hui de le conforter en le dotant d'équipements adaptés aux nouveaux besoins, en améliorant les conditions de vie de la population locale, en augmentant l'offre de stationnement au centre ville et ainsi créer un nouveau pôle d'attractivité. Afin d'être assistée dans cette démarche la commune a consulté le CAUE du Var qui a une mission de conseil, et l'EPFR afin de vérifier l'opportunité du projet, d'apporter les éléments relatifs à sa faisabilité et enfin d'apporter les orientations nécessaires propres à garantir la qualité architecturale, urbaine et paysagère des opérations.



## Théâtre de verdure

Chaque année, en période estivale notamment, la commune organise de nombreux spectacles et animations. Leur succès grandissant oblige aujourd'hui les responsables locaux à prendre des dispositions pour accroître la capacité d'accueil actuelle qui est de 392 places et organiser un véritable lieu évènementiel.

Le choix s'est porté sur un projet de théâtre de verdure qui devrait pouvoir accueillir 1340 personnes et comporter des gradins disposés en amphithéâtre, une place centrale pouvant accueillir des sièges supplémentaires ou des foires, des brocantes...une rampe d'accès vers un belvédère, une terrasse, une scène et les locaux nécessaires aux ressources techniques. Cet espace de loisirs à vocation culturelle deviendra un nouveau pôle d'attractivité au cœur de la ville, prolongement en extérieur de la salle des fêtes.

La façade, visible de la rue du train des pignes, accueillera les nouveaux locaux de l'Office de Tourisme. Le projet estimé à 1 million d'euros (Théâtre de Verdure) + 180 000 € pour les aménagements de l'Office de Tourisme, démarrera fin 2010, pour approximativement 4 mois de travaux.



projet de Théâtre de verdure



Aujourd'hui

## Un nouvel Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville ne répondant plus aux besoins actuels en termes de surface, de conditions d'accueil du public et de conditions de travail, la commune projette d'en construire un nouveau, sur l'espace occupé aujourd'hui par le terrain de boules.

Le bâtiment pourra se développer sur une superficie de 1500m<sup>2</sup>, répartis sur 3 ou 4 niveaux, permettant de rétablir un équilibre visuel sur le secteur, et ce, au regard de l'impact du bâtiment de l'Odysée 80.

Il s'agira d'autre part de transférer le jeu de boules sur le site de la Mairie actuelle, d'aménager des places-parvis ainsi qu'un

## un objectif...faire vivre la commune à l'année

axe de promenade traversant, reliant le nord au sud et aussi de développer des logements, des commerces et des parkings souterrains sur deux niveaux (150 à 180 places).



dans quelques années

## CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var) a entre autres missions, de fournir gratuitement aux personnes qui désirent construire, les informations, orientations et conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

CAUE du Var  
Palais de la Liberté  
17, place de la Liberté Bp 5512 83098 Toulon cedex  
Tél. : 04-94-22-65-75 Fax : 04-94-22-65-79  
caue.var@wanadoo.fr

## AUX ABORDS...



Un soin particulier est apporté pour une "Haute Qualité Environnementale" du projet. Le bois est employé en parement et en structure, les toitures sont pour la plupart revêtues de membranes d'étanchéité photovoltaïques et celles en terrasses sont végétalisées. Les eaux de pluie sont récupérées pour l'arrosage des jardins. Enfin il est prévu l'intégration d'une pile à combustible expérimentale qui sera couplée d'un système de chauffage par pompe à chaleur appelé «co-génération».

Actuellement la commune dispose de plusieurs structures en matière d'accueil de l'enfance mais qui restent limitées dans leur fonctionnement par l'obligation d'utiliser les locaux scolaires, non adaptés à des activités de loisirs. C'est pourquoi la Municipalité de la Croix Valmer a pour projet de réaliser un complexe Enfance/Jeunesse à vocation intercommunale. Outre le fait que la structure aux besoins en terme de capacité d'accueil, centraliser les services comporte plusieurs avantages : l'accessibilité (écoliers, handicapés), une cohérence et une continuité au fil des âges, l'optimisation des équipements (cantines, etc...), la réduction des trajets et le travail sur un véritable projet éducatif commun autour de l'enfant, en lien avec les écoles.



permettra de répondre aux besoins en terme de capacité d'accueil, centraliser les services comporte plusieurs avantages : l'accessibilité (écoliers, handicapés), une cohérence et une continuité au fil des âges, l'optimisation des équipements (cantines, etc...), la réduction des trajets et le travail sur un véritable projet éducatif commun autour de l'enfant, en lien avec les écoles.

### le nouveau complexe jeunesse

Une pré-étude a été réalisée afin de définir les besoins formulés. Par un marché de définition, le projet de l'équipe de l'architecte François Vieillecroze a été choisi, celui-ci rassemblant les critères requis - cohérent, ludique, fonctionnel, de construction HQE - tout en respectant les impératifs budgétaires exprimés, s'élevant à 2 641 000 € HT.

Celui-ci regroupera une structure de type "jardins d'enfants" de 40 places, une crèche familiale de 15 places, un centre de loisirs sans hébergement regroupant un centre maternel de 70 places, un centre primaire de 70 places et un service jeunesse de 20 places. De plus, il a été demandé de prévoir une salle polyvalente d'environ 200m<sup>2</sup> pouvant servir à cette structure mais aussi pour toutes autres manifestations scolaires, périscolaires, ou municipales



## Pardigon, espace remarquable

La problématique de la zone de Pardigon est connue des croisiens depuis une vingtaine d'année. Le promoteur Pierre & Vacances, qui avait jeté son dévolu sur le terrain pour y construire un ensemble immobilier important assorti d'un golf, a vu son projet tomber à l'eau lorsque les associations locales de défense des sites et les juridictions administratives compétentes y ont trouvé des espèces protégées et un site dignes d'être préservés de toute agression immobilière.



Le site de Pardigon est depuis classé « site remarquable » et connaît ainsi les grandes questions auxquels sont confrontés aujourd'hui tous les projets d'aménagement, à savoir, le développement durable et l'accès au plus grand nombre, la préservation de l'environnement et la mise en valeur des sites tout en ne perdant pas de vue la viabilité économique et le respect des paysages.

Ce statut obligera la commune à déplacer certaines concessions de plages plus à l'Est, hors de la zone du site remarquable : « si la loi sur les espaces remarquables permet certains aménagements sur la zone classée, elle n'autorise pas certaines activités, notamment celles nécessitant des constructions. Le dossier est aujourd'hui entre les mains de la préfecture, qui décidera de prolonger ou non les concessions de plages actuelles » nous expliquait François Gimmig, Maire de La Croix Valmer, en septembre dernier. **La Préfecture vient de faire connaître sa décision: les concessions resteront sur le site jusqu'en 2011.**

Les terrains de l'ancienne ZAC de Pardigon ont été acquis courant mars 2008 par l'Etablissement Public Foncier Provence, Alpes Côte d'Azur, celui-ci s'étant engagé à porter le dossier le temps nécessaire afin que puisse être défini un plan d'aménagement du site. Les communes de Cavalaire et La Croix Valmer ont ainsi pu postuler pour régulariser une partie des espaces utilisés situés sur leurs territoires respectifs avant le transfert au Conservatoire du Littoral.

Les intérêts de ce site sont divers bien que conciliables, c'est pourquoi il a été choisi de procéder par concours d'idées, faisant appel à des compétences multiples, permettant d'établir le socle d'un projet choisi par un jury (comité de pilotage) constitué par l'EPFR, le Conservatoire du Littoral, les communes concernées (La Croix Valmer et Cavalaire), de la Région, du Département, des associations de défense de l'environnement qui étaient à l'origine des recours, du Parc National de Port Cros et des experts reconnus.

La décision a été prise de lancer un marché de définition afin de fournir aux membres du comité de pilotage des pistes de réflexion quant au devenir du site. Trois prestataires ont été retenus avant l'été. Au fil des mois ils ont élaboré un projet contenant leur proposition d'aménagement de ce site de 92 ha. La prochaine rencontre, qui se tiendra le 15 décembre, sera décisive puisqu'elle décidera du projet retenu parmi les trois proposés.

Allocution publique de F. Gimmig, Maire de La Croix Valmer, concernant le site de Pardigon





A celui pour qui l'exercice de prendre sa voiture pour amener le verre aux colonnes dédiées paraissait fastidieux, en 2010, le recyclage vient désormais à lui !

La commune qui comptait jusqu'à maintenant 15 colonnes à verre, a décidé de faciliter les bonnes volontés en multipliant les points d'apport, et ce dès le mois de

janvier 2010. Désormais un bac vert destiné au verre uniquement, s'alignera auprès des deux autres, le grenat (ordures ménagères) et le jaune (déchets recyclés), à chaque point de collecte existant.

« Il devenait nécessaire de pallier à certaines problématiques telles que d'éviter les blessures par coupure aux agents du centre de tri, éviter le verre dans les bacs jaunes qui augmente le taux de rejet,

## Désormais, des bacs pour le verre à tous les points de collecte!

répondre à une demande importante et surtout faciliter la démarche éco-responsable de chacun » insiste Julien Deloffre, Ambassadeur du Tri.

La collecte de verre se fera une fois par quinzaine en basse saison et deux fois par semaine en haute saison.



### LE CROÏSEN, BON OU MAUVAIS ÉLÈVE AU REGARD DU TRI? QUELQUES CHIFFRES...

La mise en place de la nouvelle collecte sélective le 1er mars 09 est un succès. Le taux de valorisation (sur la même période en référence à 2008) est passé de 15,74 à 32,54% (+174% de déchets recyclés dans les bacs jaunes, + 7,25% de verre, + 184,82% de cartons recyclés à la déchèterie)

#### Chiffres annoncés en 2009 par rapport à 2008

##### Pour les ordures ménagères

National : baisse de 2%  
Les 8 communes du syndicat des déchets : baisse de 3,38% (dont 56% imputables à la baisse de La Croix Valmer)  
La Croix Valmer : baisse de 19,73%

##### Pour les déchets recyclés (taux de valorisation)

Objectif du Grenelle de l'environnement : 35%  
National : 24%  
Les 8 communes du syndicat des déchets : 19,70%  
La Croix Valmer : 32,54 %

## La Croix Valmer reconnue pour la bonne gestion de ses eaux de baignade

La Croix Valmer, ainsi que ses voisines Cavalaire et Ramatuelle, sont les trois premières communes françaises de la façade méditerranéenne à obtenir cet été le tout nouveau label « Démarche Qualité des Eaux de Baignade ».

Suite à un audit réalisé par le Bureau Veritas Certification, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Mme Chantal Jouanno, remettait le 20 juillet dernier, le label « Démarche Qualité des Eaux de Baignade » à la commune de La Croix Valmer, attestant ainsi de la valeur de notre patrimoine maritime ainsi que du travail des techniciens impliqués. En effet, la démarche de certification a été l'occasion de renforcer les liens entre le syndicat intercommunal et les services municipaux concernés (services techniques, assainissement, environnement, police municipale...), échanges qui garantissent la meilleure réactivité possible en cas de crise.

Ce nouveau label a été créé par l'ANEL (1), l'ANMSCCT (2) et les Ministères en charge de l'Ecologie et de la Santé repose sur la notion d'amélioration continue, il doit être considéré comme un formidable outil de travail pour les communes touristiques et littorales. Enjeu environnemental mais aussi sanitaire, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade revêt également pour les communes concernées une dimension économique, en termes d'attractivité touristique. Le travail de fond se poursuit donc, afin de réduire les pollutions à la source, tant en mer que sur les bassins versants.

(1) : Association Nationale des Elus du Littoral  
(2) : Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques



Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie complimente les communes certifiées pour leurs efforts



Les élèves de la Classe de CM2 de Mme Podevin, en visite lors du Forum

### UNE PLATE-FORME DE CONCERTATION LORS DU FORUM DU CITOYEN DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'expression citoyenne est une condition essentielle du partage du diagnostic entre les diverses parties prenantes de l'élaboration de l'agenda 21 local (élus, techniciens, associations, organismes publics, etc.) et la population dans son ensemble.

C'est pour cette raison que dans le cadre du FORUM DU DEVELOPPEMENT DURABLE qui s'est déroulé du 22 au 26 septembre à La Croix Valmer, ont été organisés les « ateliers thématiques du territoire ».

Malgré une participation plus faible qu'espérée, la richesse des expressions, le climat dans lequel ces ateliers se sont déroulés, la convivialité et l'envie de donner suite de certains, sont des signes encourageants à la poursuite de l'action !

Les avis ont été échangés, des souhaits émis, des actions inscrites pour être ensuite validées. Des remarques qui viennent étayer, enrichir ou moduler et contredire quelquefois des appréciations portées par l'expertise technique réalisée. Toutes seront prises en compte dans la modification finale de l'état des lieux.

Un bon exercice de démocratie participative qui démontre, une fois encore, que beaucoup de chemin reste à parcourir afin de sensibiliser nos concitoyens aux effets induits de nos comportements quotidiens et des risques encourus à ne rien vouloir changer ! La recherche d'une participation réelle et approfondie avec la population, au delà de la représentativité, qu'elle soit élective ou associative, n'est jamais un exercice facile. Cela l'est d'autant moins lorsque c'est la première fois qu'elle se pratique sous cette forme et que l'on se trouve dans une petite commune.

Prochaine étape : finaliser le diagnostic établi, prioriser les enjeux, mettre en place le plan d'actions et déposer le dossier de demande officielle pour l'agenda 21 local. L'état des lieux de la Commune, élaboré ces derniers mois par le consultant Nargès et par les différents services municipaux, est d'ors et déjà disponible sur le site de la Commune : [www.lacroixvalmer-mairie.com](http://www.lacroixvalmer-mairie.com).

### QUELQUES REMARQUES DES PARTICIPANTS DES ATELIERS AGENDA21

#### Atout Biodiversité, Agriculture, forêt

« La pérennité de la biodiversité repose également sur une exploitation par l'homme des ressources naturelles (pastoralisme, exploitation forestière...) »



#### Menace risques naturels et technologiques

« Afin d'atténuer l'impact du changement climatique lié à une sur-fréquentation touristique estivale à comportement à risque, la nécessité d'un nettoyage préventif des sous-bois est soulignée. »

#### Urbanisme, aménagement, logement

« La question foncière (acquisitions, préemption...) est considérée comme un préalable pour atteindre les objectifs d'une gestion nouvelle et intégrée de l'espace : un urbanisme recentré, économe, évitant l'étalement urbain et minimisant les déplacements, préservant les ressources naturelles et agricoles. »

#### Développement économique, emploi, tourisme

« Le développement de stratégies de diversification économique, notamment dans le tourisme (agro tourisme, éco tourisme, charte de l'hôtellerie et de la restauration...) »



Des ateliers participatifs pour l'avenir de la commune



## La Croix Valmer en vue d'obtenir la qualification de station classée tourisme

En remplacement d'un texte de loi datant de 1919 portant création des anciennes stations hydrominérales, climatiques et de tourisme, une loi qui distingue des « communes touristiques » d'une part et des « stations classées de tourisme » d'autre part est désormais en vigueur depuis 2008. Si le texte est simplifié dans le nombre de catégories, il est plus exigeant sur les conditions de classement, et répond à des ambitions de développement d'un tourisme d'excellence, responsable et pérenne, adapté aux besoins des touristes du monde entier.

Après avoir obtenu le 4 juin 2009, par arrêté préfectoral, le nouveau classement en « commune touristique », La Croix Valmer va déposer son dossier de « Station classée de tourisme » qui répond à tous les critères exigés auprès des communes candidates.

### A quoi sert une « station classée tourisme » ? Quels en sont les critères d'obtention ? Quels en sont les avantages ?

Une station classée est une commune touristique qui :

- met en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristique.
- Tend à assurer la fréquentation pluri saisonnière.
- Met en valeur ses ressources naturelles et patrimoniales.
- Mobilise les ressources en matière de création et d'animations culturelles, d'activités physiques et sportives.

Mais me direz-vous, c'est nous ! C'est exactement ce que nous faisons au quotidien sur La Croix Valmer. Citoyens, acteurs économiques, structures d'accueil,

administration, associations locales... toute cette richesse sociale, culturelle, sportive et économique qui valorise la « Qualité de Vie Croisienne ».

Quant aux **critères d'obtention**,

- nous les possédons déjà. Mais le plus délicat est toujours de maintenir ce niveau d'excellence vis-à-vis de la population locale ou de passage. Plusieurs exemples :
- qui s'est déjà étonné de voir le bureau de l'office de tourisme ouvert presque tous les jours (358 sur 365) ? peu d'entre nous...
- qui s'est étonné de voir notre offre d'hébergement devenir plus professionnelle, plus haut de gamme, plus étoffée à l'année ?
- qui s'est étonné de voir l'augmentation qualitative de nos commerces, de ses ouvertures annuelles, de la qualité de ses tables ?
- qui s'est étonné de voir la restructuration du village, son développement maîtrisé, son harmonisation progressive ?

Tous ces éléments sont de nature à faire de notre village un lieu de villégiature exceptionnel, préservé et de qualité.

Ils nous confèrent quelques **avantages** qu'il nous faut conserver :

- une perception de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement lorsque la commune a moins de 5000 habitants (c'est déjà le cas pour nous).
- Une reconnaissance institutionnelle fondamentale et surtout, une reconnaissance vis-à-vis de nos clientèles respectives qui élèvent leurs niveaux d'exigence en recherchant toujours le meilleur rapport qualité prix.
- Une image d'excellence, appuyée par la démarche « développement durable » qui inscrit l'action économique touristique comme devant être pérenne, donc responsable.



### LE SAVIEZ-VOUS?

#### Les eaux pluviales sont source de pollution

Les eaux pluviales peuvent constituer la cause de pollutions importantes des cours d'eau, notamment pendant les périodes orageuses. L'eau de pluie se charge d'impuretés au contact de l'air, puis, en ruisselant, des résidus déposés sur les toits et les chaussées des villes. Sur le littoral, cette eau polluée se déverse en mer engendrant une contamination bactériologique importante des eaux de baignade.

C'est pourquoi la Ville de La Croix Valmer a pris le 16 septembre dernier un arrêté municipal interdisant temporairement la baignade sur ses côtes. Pour votre santé, ne vous baignez pas pendant au juste après de fortes pluies.

*Sivom du Littoral des Maures, pompiers et Parc National de Port Cros réunis pour l'installation des balises de localisation*

## Le cimetière de la Carade rénové pour 2010

Les intempéries survenues au mois de septembre ont causé de nombreux dégâts notamment au cimetière de la Carade de La Croix Valmer. Un volume d'eau important accumulé en amont par des branches et éboulis, a fini par former une vague qui est venue ravager le terrain, déloger les pierres tombales,

briser les ornements et inonder les caveaux. Il est important de souligner dans de pareils moments de désolation, la réactivité, la solidarité et la bonne volonté de certains.

A peine alertés, les services techniques municipaux sont tout de suite intervenus pour pallier aux dégâts occasionnés, les élus concernés (R. Olivier, Adjoint aux travaux D. Blanckaert,

Adjoint à l'urbanisme) se sont rendus sur place. Devant des problématiques d'hygiène et de salubrité, le Maire, François Gimmig, a exercé son pouvoir de Police en organisant l'assèchement des 87 caveaux (pris en charge par la commune), en présence des pompes funèbres et de la police municipale.

Pour finaliser l'aménagement du cimetière de la Carade, il est prévu, pour début 2010, de créer un jardin du souvenir végétalisé à côté des columbariums dont le nombre va doubler, et doter l'entrée du cimetière de 18 caveaux supplémentaires.



### SIGNALETIQUE DE SECOURS SUR LE SENTIER DU LITTORAL

Le sentier du littoral entre le cap Taillat et Gigaro, dont la fréquentation est très importante en été, fait souvent l'objet d'interventions des pompiers pour porter secours à des personnes blessées, fatiguées ou perdues.

Constatant qu'il était parfois compliqué pour ces promeneurs en difficulté de repérer leur position et ainsi d'être secourus rapidement, le sentier a été équipé cet automne de balises de localisation, correspondant à des données GPS connues des pompiers, de la police et de la gendarmerie.



galerie sous celle-ci qui laisse une trace caractéristique de son passage. La sève ne circule alors plus dans le végétal et provoque son dépérissement irrémédiable.

#### Etat des lieux

Dès juillet 2009, le Département de la Santé des Forêts a organisé une tournée afin de faire le point sur ces attaques et proposer des mesures collectives de lutte curative à mettre en place dès cet hiver afin de limiter les dégâts, protéger nos pinèdes et ainsi minimiser les impacts en termes paysagers et d'accueil au public (les arbres morts risquent de chuter en bordure des chemins).

#### Quelle prévention ?

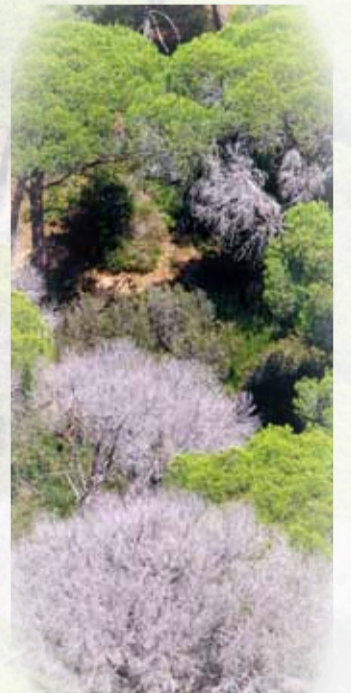
Eviter des tas de bois de résineux en forêt plus d'une semaine.

#### Comment lutter ?

La coupe des arbres dépérissant est la seule solution viable, la solution chimique (insecticide) étant interdite d'utilisation en raison de ses dangers pour l'homme et l'environnement. Il s'agit donc d'abattre les arbres atteints mais encore verts qui, étant des nids d'insectes, sont destinés à mourir. Pour cela il faut commencer par identifier les arbres porteurs de larves, dans la période de novembre à avril (appeler le numéro ci-dessous).

Selon les cas il faudra soit écorcer les troncs, soit abattre les arbres porteurs et ensuite les broyer ou les évacuer rapidement en dehors de la forêt (5km minimum).

Pour plus de renseignements ou un diagnostic en forêt, contacter Stéphane NALIN au 04 94 50 11 52



## Attaque d'Hylésine Destructeur sur les pins pignon du Cap Lardier

Nous connaissons déjà la problématique du charançon rouge qui terrasse nos palmiers, changeant considérablement le paysage croisien. Nous devons aujourd'hui faire également face à l'apparition d'un nouvel insecte ravageur, l'hylésine destructeur, qui s'attaque lui à la famille des pins, comme le pin d'Alep ou le Pin Pignon, décolorant nos pinèdes verdoyantes de taches grisâtres ou rosés relatives à chaque arbre mort.

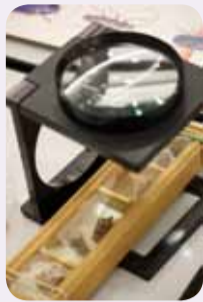
Le phénomène s'observe depuis l'hiver 2008, principalement sur le Cap Lardier. Sur une centaine d'hectares, des pins pignons isolés ou en foyers de quelques arbres sont morts sous les attaques de ce coléoptère de la famille des scolytes. Les sécheresses récurrentes de ces 5 dernières années ont favorisé le phénomène, l'hylésine destructeur portant généralement sur les arbres affaiblis. L'année 2007 a été l'année la plus sèche dans la région depuis 1989.

De mai à avril, le coléoptère pond ses œufs sous l'écorce de l'arbre en creusant une

## CONFERENCE BIODIVERSITÉ



Sage initiative de la Maison des Jeunes et de la Culture de nous ouvrir sur le monde fascinant dans lequel nous évoluons quotidiennement. La conférence biodiversité, tenue le 27 octobre par Jean Mateo, Ingénieur dans les technologies pétrolières et sous-marine, a trouvé un auditoire attentif et participatif. En effet, étroitement liés à notre environnement dont nous dépendons, le sujet ne manquait pas de soulever des problématiques sur le devenir de notre planète, ouvrant le questionnement sur des thématiques qui pourraient être l'objet de prochaines conférences ...



temement liés à notre environnement dont nous dépendons, le sujet ne manquait pas de soulever des problématiques sur le devenir de notre planète, ouvrant le questionnement sur des thématiques qui pourraient être l'objet de prochaines conférences ...

## FÊTE DU MODELISME



Sébastien Gouby, organisateur de la fête du modélisme des 7 et 8 novembre derniers, président de la section modélisme de la MJC de La Croix Valmer, méritait bien les félicitations de François Gimmig pour sa manifestation (dernier Conseil Municipal).

Près de 2500 visiteurs tout au long du week end, autour des stands, des démonstrations en tous genres, circuits de petites voitures, vols en plein air.... Qui

pouvait s'étonner de voir les ciseaux destinés à inaugurer l'événement, téléguidés jusqu'aux pieds du Maire ?



Un événement qui se déroulera désormais tous les ans à la même période, avec les clubs des communes voisines : Ramatuelle, les deux clubs de Cogolin, St Tropez... Oui, l'intercommunalité se justifie aussi par les loisirs!

Mercredi 15h30 - 17h30 / \*  
MJC: Atelier, fabrication de modèles  
18h30 - plus de batterie / Salle Voli: vols indoor

Jeudi 19h30 - fin de batteries /  
MJC: Mini-Z= voitures radio-commandées indoor sur circuits

Dimanche matin selon disponibilité 9h-13h / \*  
Gymnase de Cavalaire: vols indoor

\* selon disponibilités



## CANCAN ENDIABLÉ CHEZ LES ABEILLES!



En tant que croisien, il y a des chances que vous ayez entendu parler de la soirée cabaret organisée par l'association des abeilles, qui s'est tenue le 14 novembre dernier.

Cette soirée ne s'est pas seulement démarquée par son succès, grâce à

la troupe des 10 danseuses qui ont fait salle comble avec les 210 personnes présentes, mais aussi par le remarquable élan fédérateur qu'elle a suscité. En effet, Frédéric Caillard, son organisateur, a pu constater avec une immense satisfaction, la grande participation de tous les commerçants croisiens, y compris des trois vignobles, tant pour leur soutien logistique que humain. « Tous les commerçants impliqués, y compris Pizza House qui a servi une Paëlla gargantuesque, avait prévu grand. Qu'ils fassent parti ou pas de l'association des abeilles, les commerçants croisiens ont participé à l'événement avec grand plaisir et ont donné un coup de main chaque fois que nécessaire » nous a-t-il expliqué.



## Une croisienne centenaire nommée Julie

Julie PIOMBO, veuve Panizza, a connu bien des hommages cette année en raison (mais pas seulement) de son centième anniversaire célébré parmi nous. Tous

d'abord en sa demeure le jour J, en compagnie de sa famille proche, et de Monsieur le Maire en personne, qui, accompagné de ses élus, a tenu à offrir en main propre un imposant bouquet de fleurs au nom de la population croisienne.

Mais aussi quelques jours plus tard, avec ses amis de l'Association Croisienne du Troisième Âge, dont elle fait partie depuis sa création. L'ACTA l'a déjà nommée Vice-Présidente et Présidente d'honneur. Une centaine de personnes étaient présentes pour partager avec Julie, la surprise d'un magnifique gâteau d'anniversaire. Un grand moment d'émotion lorsque tous les convives se sont levés pour lui rendre hommage, alors qu'elle traversait la salle pour y chercher son cadeau.



## PETITE BIOGRAPHIE

Julie PIOMBO, fille de Henri PIOMBO et Catherine SIRI, naît au quartier dit de « Cavalière », route de Ramatuelle, le 9 septembre 1909.

3 ans : sa famille vient vivre au quartier de Sylvabelle, dans une bâtisse appartenant au Domaine de La Croix.

Au décès prématuré de son père, sa mère élève seule 5 enfants. Chacun doit participer aux travaux de la ferme pendant que la mère s'occupe des récoltes.

Entre 17 et 19 ans : elle travaille au Grand Hôtel de La Croix (préparation des petits déjeuners).

19-20 ans : elle rentre à Sylvabelle (à l'époque Hospice Civil de Lyon) à la buanderie, au réfectoire puis à l'économat. Elle quittera ce poste à l'âge de 61 ans.

21 ans : toute la famille s'installe au Village, au « Gourbenet », quartier qu'elle ne quittera plus. Elle vit aujourd'hui dans la maison construite par son époux, Vincent PANIZZA, entre 1955 et 1957.

Elle a deux enfants : Raymond BUSCHIAZZO, 74 ans et Marie-Louise PANIZZA, 61 ans.

Elle est 4 fois grand-mère, 8 fois arrière grand-mère et 1 fois arrière, arrière grand-mère.

## Des récifs artificiels pour favoriser la biodiversité et l'écotourisme

Dominique Bordes-Sue, Ingénieur aquacole, reçoit il y a quelques mois l'appel d'Eric Dieterlen, Président de l'association de plongée CETO, pour une requête originale : installer des récifs artificiels au large des côtes croisiennes afin de créer un nouveau site de plongée capable de protéger et même enrichir la biodiversité sous-marine de la commune.

De structure très légère et imputrescible, le récif artificiel est basé sur le principe des mangroves, ces écosystèmes de groupement végétaux les plus productifs en biomasse de notre planète. Telle une nurserie, les poissons viennent s'y nourrir et s'y réfugier. Il serait possible d'y introduire des bouturages de Gorgognes, ou des alevins de différentes espèces.

Le dossier est actuellement en attente d'acceptation de la Préfecture Maritime. Sa préparation s'est faite par le placement d'un récif test le 19 octobre, en collaboration avec l'Observatoire Marin. La zone retenue pour la structure finale, encore non déterminée, prendra en compte les zones de pêche et de posidonie qu'ils s'agit de préserver.



© photo Hubert Rivetti

Le concept de sentier sous-marin déjà utilisé en surface, sera dans ce cas immergé à 16m et plus. Il s'agirait d'un circuit ludique en plusieurs étapes, adapté à plusieurs niveaux de plongeurs y compris en apnée. Le nouveau site permettrait également de désengorger les sites de plongée actuels très fréquentés.

Ceto créateur du projet, a trouvé un soutien auprès de l'Observatoire Marin pour ses acquis scientifiques et de la Fédération Française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) pour le financement et l'aspect éducatif. « Il est aussi prévu d'impliquer les écoles en les formant et les sensibilisant aux problématiques et aux richesses sous-marines » souligne Eric Dieterlen, à l'instar de cette initiative.

© photo Observatoire Marin

# ÉVÉNEMENTS

## RETOUR EN ARRIÈRE...

### SEMAINE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Du 10 au 18 octobre

La semaine nationale de la Randonnée est l'une des manifestations permettant de découvrir, en complément de nos « Balades Nature Commentées », le territoire naturel de La Croix Valmer. Située au cœur du massif des Maures, sur le littoral méditerranéen, tous nos sentiers pédestres offrent une nature et des paysages d'une extrême richesse, préservés, sauvages.

4 balades étaient programmées durant la deuxième semaine d'octobre, afin de favoriser les actions en « ailes de saison ». Nous retiendrons les appréciations de deux participantes, Marie-Dominique « Merci pour la magnifique semaine de la Randonnée. J'en ai fait 3, superbes avec des guides exceptionnels. Une initiative à refaire... ». Et Emilie de rajouter « J'ai eu la joie de découvrir des paysages sauvages et magnifiques. Je pense revenir très

vite pour explorer de nouveau la région ».

\* calendrier disponible à l'office et sur Internet

### L'HARMONIE DE LA CROIX VALMER OVATIONNÉE AU CANADA

Octobre 2009

De retour de leur tournée au Canada, les responsables de l'ensemble musical nous ont livré leurs impressions après leur série de concerts (5) à Calgary et Edmonton, capitales économiques de la province de l'Alberta. « Nous avons été formidablement accueillis et bien reçus ; le public était enthousiaste et notre programmation musicale, très populaire, a fait l'unanimité aussi bien lors des concerts publics que devant l'auditoire des étudiants en musique de l'Université d'Edmonton. La tournée a été fatigante mais les solistes ont apporté un punch supplémentaire au groupe, fort de son expérience musicale » s'est empressé de dire Jean Luc Wastable, son chef de musique.

Du côté officiel, François Gimmig, accompagnant le groupe, a tissé des liens étroits avec ses homologues canadiens : Linda Bruce, maire d'Airdrie, commune limitrophe de Cal-



gary, a été enchantée de cette tournée et s'est dite convaincue de venir en vacances à La Croix Valmer. Stephen Mandel, maire d'Edmonton (1 million d'habitants), a reçu François Gimmig lors d'un entretien privé qui a duré une petite heure. Echanges d'expériences et d'amabilités protocolaires ont permis de découvrir que l'histoire semblait similaire en matière de passé, les deux villes étant relativement « jeunes » sur le plan administratif.

Pour mémoire, les deux harmonies s'étaient produites lors du fameux festival des Anches d'Azur, en 2000 pour Edmonton et en 2007 pour Calgary. « L'harmonie est un formidable outil de promotion qui permet de valoriser notre village à l'extérieure et qui donne une dimension internationale à ses actions déjà reconnues dans le monde de la musique et de la culture » s'est exprimé Frédéric Beretta, directeur de station.

### GAZETTE CROISIENNE

Votre gazette est désormais disponible chez les commerçants croisiens, en Mairie, à l'office de Tourisme et téléchargeable sur [www.lacroixvalmer-mairie.com/index1](http://www.lacroixvalmer-mairie.com/index1)

## BIENTÔT NOËL...



### FESTI PICHOUN S'INVITE AU CIRQUE!

Décembre 2009

Magie, féerie et surprises au programme...

Inscrit depuis plus de 10 ans au programme des manifestations traditionnelles, le « Festi'Pichoun » de La

Croix Valmer s'adresse à tous les enfants âgés de 7 à plus de 77 ans ! Un programme éclectique, ouvert à tous les âges, pour les résidents permanents comme pour les touristes de passage, qui génère convivialité, bonne humeur et solidarité au programme.

Et oui, La Croix Valmer ne s'endort pas l'hiver ; son statut de station touristique classée la fait vivre à l'année et les commerçants qui sont ouverts vous le démontreront : il y fait bon vivre chez nous ! 20 rendez vous festifs vous sont proposés sur le mois de décembre... pas si mal ! Spectacles pour enfants, Téléthon national, bourse aux jouets, loto pour enfants, cinéma, ateliers de cirque, repas de fin d'année, démonstrations de modèles réduits, séances de maquillage, parade magique, vin chaud et bugnes provençales, messe de Noël, réveillon du jour de l'an... Ouf, viendra ensuite l'an nouveau qui nous permettra, peut-être, de souffler un peu !

Grâce à la participation de tous, habitants, bénévoles, commerçants, associations, services municipaux et bien d'autres, notre village passera de bonnes fêtes de fin d'année, espérons le, sous le radieux soleil du midi... A noter que cette programmation est organisée par l'office de tourisme et d'animation culturelle, soutenue par la collectivité locale et avec le partenariat du Conseil Général du Var. un remerciement particulier aux commerçants locaux qui, par leur générosité, abondent le loto des enfants de très nombreux lots. A tous, rendez-vous très vite au cœur de notre Provence, pour une qualité de vie ... joyeuse ! Bonnes fêtes !

### LES VOEUX DU MAIRE ET SON CONSEIL MUNICIPAL

François Gimmig, Maire de La Croix Valmer et son Conseil Municipal, présenteront leurs voeux aux Croisiens pour l'année 2010

le Jeudi 7 janvier 2010

18h00 - Salle Charles Voli

Cocktail de clôture

### Samedi 5 Décembre

11H00 / Parvis Salle Voli:

Tours de poneys et de charrette par La Provence à Cheval (toute la journée)

Brocante des Associations

Buvette et Snack (Sandwichs, gâteaux, confiseries, pâtisseries et confitures...).

20H00 / Salle Voli:

Loto/ salle des Portugais ouvert à tous, par les associations SKI ANIM et RC LA BAIE et Association ESPERANCA

### Dimanche 6 Décembre

9H30 - 13h00 / Parvis Salle Voli

Tours de poneys et de charrette

### Mercredi 2 Décembre

15h00 salle Voli

Initiation au Cirque

Goûter offert aux enfants

18h30 salle Voli

Démonstration Helico Indoors Mini Z

### Vendredi 4 au Dimanche 6 Décembre

Tout le week end, salle Voli

Téléthon 2009

Programme à l'office de tourisme

### Judi 10 Décembre

12h00 salle Voli

«Le Gros Souper» offert par la municipalité.

Sur invitation uniquement

### Dimanche 13 décembre

14h30 salle Voli

Cinéma pour les enfants:

«Arthur et la vengeance de Maltazard»

Réservé aux enfants à partir de 6 ans

Goûter offert aux enfants

### Lundi 14 Décembre

15h00 salle Voli

Spectacle réservé aux enfants de l'école maternelle

### Mercredi 16 Décembre

15h00 salle Voli

Spectacle de cirque

«Magie Clown Cirque»

Goûter offert aux enfants

18h30 salle Voli

Démonstration Modélisme Hélico Indoors Mini Z

### Judi 17 Décembre

14h00 salle Voli

Spectacle réservé aux enfants de l'école primaire

### Vendredi 18 Décembre

12h00 salle Voli

Repas de Noël de l'ACTA

Sur invitation uniquement

### Samedi 19 Décembre

18h00 salle Voli

Noël des enfants du personnel communal

Sur invitation uniquement

### Dimanche 20 Décembre

14h00 salle Voli

Loto des enfants

Cartons payants

### Mardi 22 Décembre

18h30 Salle Voli

Démonstration Helico Indoors Mini Z

### Mercredi 23 Décembre

17h00 Place Foisy

Séance de maquillage pour les enfants

18h00 Place Foisy

Arrivée magique du Père Noël

et sa parade de rue

18h30 Place Foisy

Spectacle «Magie Clown Cirque»

Vin chaud et bugnes

### Judi 24 Décembre

18h30 Eglise de La Croix Valmer

Crèche vivante et veillée de Noël.

### Mardi 29 Décembre

18h30 Salle Voli

Démonstration Helico Indoors Mini Z

### Judi 31 Décembre

19h30 Salle Voli

Réveillon de la Saint Sylvestre par l'ACTA

Sur réservation